

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



CHRONIQUE MENSUELLE
Venise, Gênes et Trieste. — Les nouvelles voies des chemins de fer autrichiens. — Les viaducs de Canale et de Salcano. — Le tunnel de Bosruck. — La ligne des Tauern. — La Prépondérance de Trieste.

L'Italie peut s'enorgueillir à juste titre de ses deux grands ports méditerranéens de Gênes et de Venise ; tous deux, situés au fond des golfes par lesquels la péninsule italique vient se souder au Continent, semblent occuper les positions les plus favorisées de la mer intérieure où doivent converger tout le trafic des mers du Nord, de l'Europe centrale et de l'Extrême-Orient.

Mais, si Gênes est la rivale de Marseille, Venise peut aussi contempler d'un œil jaloux le magnifique port autrichien de Trieste, qui lui fait vis-à-vis sur l'autre bord du lac qui sépare l'Italie de la péninsule des Balkans.

Trieste est le port qui s'avance le plus profondément au cœur de l'Europe centrale, à l'extrême pointe de la mer Adriatique, sur le territoire autrichien. Mais les avantages de cette situation étaient, jusqu'à ces derniers temps du moins, plus apparents que réels ; car, si Trieste s'ouvre largement du côté de la mer aux navires marchands qui traversent la Méditerranée, elle est pour ainsi dire isolée du continent par la triple chaîne des Alpes, de Styrie et du Tyrol, les plus éloignées au nord, la chaîne médiane des Tauern et celle de Karawanken et des Alpes juliennes, les plus rapprochées du littoral ; à l'ouest elle confine au territoire italien, et elle est séparée à l'est de la Hongrie par les hauts plateaux du Karts, qui bordent le littoral de l'Adriatique.

Il résulte de cette situation que les grandes lignes de chemins de fer de l'Autriche-Hongrie suivent presque exclusivement les directions parallèles aux chaînes alpestres, de l'est à l'ouest.

C'est d'abord, au nord, la ligne de Vienne à Linz et Munich, avec embranchement sur Salzbourg ; puis, au milieu, la ligne de Bruck à Innsbruck et une troisième ligne parallèle, au sud des précédentes, qui réunit Marbourg à Franzenfeste, en passant par Klagenfurth et Villach.

Il n'existait donc pas de lignes perpendiculaires à ce faisceau de voies parallèles pour relier directement Trieste à Vienne, à Linz, capitale de la Haute-Autriche, à Munich, qui sont les centres d'où rayonnent les voies ferrées qui sillonnent l'Europe centrale. Cependant, les trois lignes étaient reliées entre elles par des embranchements, situés d'une part, à l'est, du côté de la Hongrie, et d'autre part, à l'ouest, vers l'Italie et le Tyrol. Par les premiers, Trieste pouvait communiquer avec Vienne en empruntant un embranchement de la ligne de Fiume, se reliant à Marbourg et Bruck, et par les seconds la communication s'établissait avec Munich par la ligne austro-italienne de Villach-Trieste, qui traverse le territoire italien sur une grande partie de son parcours.

Pour éviter les inconvénients d'une double douane à l'entrée et à la sortie de ce territoire, et surtout pour réduire

les distances occasionnées par les énormes détours de ces voies de raccordement, il fallait donc créer des branchements transversaux intermédiaires, c'est-à-dire se dirigeant directement vers le nord, à partir de Trieste.

**

C'est pourquoi une loi fut votée par le Reichsrath, le 6 juin 1901, pour la construction de trois nouvelles lignes destinées à établir des communications plus directes entre Trieste et la Haute-Autriche, la Bohême et l'Allemagne centrale.

Ces lignes sont celle de Wochein, qui relie directement Trieste à la ligne de Marbourg à Franzenfeste ; celle dite du Col du Pyrhin, qui prolonge simplement l'embranchement existant au sud de Linz jusqu'à son raccordement à la ligne de Bruck à Innsbruck, et enfin celle dite des Lauern, qui opère la jonction de cette dernière ligne avec la ligne de Marbourg à Franzenfeste.

La ligne de Wochein est la plus importante des nouvelles voies ferrées ; elle se développe dans la direction du sud au nord, depuis la gare de Trieste, et va rejoindre la ligne Marbourg-Franzenfeste, à laquelle elle se relie par deux tronçons aboutissant respectivement à Klagenfurth et Villach.

Cette ligne, d'un développement de 107 kilomètres, est des plus pittoresques, tant en raison des sites qu'elle traverse, dont la beauté ne le cède en rien à celle des plus superbes contrées de la Haute-Italie, que par la multiplicité et l'importance des ouvrages d'art qui sont accumulés sur son parcours.

La ligne franchit plus de 40 kilomètres de tunnels et de nombreux viaducs ; le tracé, très accidenté, s'élève à la cote de 636 mètres et la longueur totalisée de ses courbes dépasse la moitié du parcours en ligne droite.

Les principaux tunnels sont ceux de Karawanthen et de Wochein ; le premier est au point de jonction des deux embranchements sur Klagenfurth et Villach, et le point culminant de la ligne se trouve au milieu même du souterrain qui atteint près de 8.000 mètres de longueur. Le percement de ce tunnel, situé en grande partie dans des couches carbonifères, a présenté de grandes difficultés, principalement du fait de la présence de sources abondantes et aussi de poches de grisou, qui ont occasionné de graves accidents pendant les travaux.

Le second tunnel, celui de Wochein, est percé sous les Alpes Juliennes ; il a 6.338 mètres de longueur et le point culminant, situé vers le milieu de l'ouvrage, est à la cote de 534 mètres. Au sud de ce tunnel, la ligne franchit deux fois l'Isonzo, sur deux viaducs qui constituent les ouvrages les plus remarquables de tout le parcours.

Le premier, établi à Canale, se compose de trois arches marinières de 40 mètres d'ouverture, qui sont reliées aux talus par une arche de 30 mètres sur la rive droite, et deux culées élégies par deux voûtes de 6 et 8 mètres, sur chacune des rives. Les tympans du milieu sont constitués par 6 voûtelettes en plein cintre de 2 m. 50 de diamètre, qui supportent le tablier de la voie. La moitié du viaduc, côté rive gauche, est en ligne droite ; l'autre moitié est en courbe de grand rayon ; la longueur totale de l'ouvrage est supérieure à 200 mètres.

A 19 kilomètres plus au sud, la ligne traverse de nouveau l'Isonzo sur le pont de Salcano, ouvrage d'art des plus remarquables. L'arche principale franchit la rivière d'une seule volée de 85 mètres d'envergure, avec une flèche de

23 m. 80 ; les tympans sont élévis par des voûtes de 5 mètres d'ouverture en plein cintre, dont les piliers s'appuient sur les reins de l'arche principale. Les sommiers de cette arche reposent sur le sol par l'intermédiaire de semelles en béton armé de deux couches croisées de poutrelles en fer. La ligne accède à l'arche de 85 mètres d'ouverture par trois arches secondaires de 12 à 10 mètres sur la rive droite et par six arches de 12 à 8 mètres sur la rive gauche. Ces viaducs d'accès présentent, en plan, deux courbes de sens inverse qui viennent se souder à l'ouvrage principal en ligne droite ; le tout formant dans son ensemble un tracé rappelant le profil d'un S majuscule.

*
**

La seconde ligne, dite ligne du Pyhrn, est aussi tracée dans la direction sud-nord en prolongement de Trieste, mais elle ne fait pas suite à la ligne de Wochein, dont elle est séparée par l'intervalle existant entre les lignes nouvelles de Marbourg-Franzenfeste et de Bruck à Innsbruck. Cet intervalle est justement comblé par la troisième ligne des Tauern, dont nous parlerons tout à l'heure.

La ligne du Pyhrn, dont la longueur totale est de 42 km. 5, traverse les Alpes de Styrie par le tunnel de Bosruck ; le point culminant de la ligne se trouve également sous ce tunnel, à 733 mètres d'altitude ; la voie traverse encore trois tunnels de moindre importance et quatre ponts métalliques de plus de 100 mètres de longueur, sur les rivières de la Steyer et de la Teichl.

Le tunnel de Bosruck, percé dans le col du Pyhrn, est long de 4.770 mètres. Les travaux ont présenté des difficultés tout exceptionnelles. Les terrains traversés n'étaient pas compacts, et les galeries étaient envahies par des eaux souterraines alimentées par un torrent, le Schräenbach, qui était utilisé comme force hydraulique. En drainant à grands frais les eaux des galeries, pour s'en débarrasser, on finit par tarir le cours d'eau à sa source, en supprimant ainsi la force motrice, qui dût être remplacée par des moteurs à vapeur. On eut à subir aussi des interruptions de ventilation et il se produisit enfin deux coups de grisou, dont l'un occasionna une catastrophe où périrent de nombreux ouvriers. Aussi la construction de cette ligne exigea-t-elle plus de quatre ans, et ce n'est qu'en 1905 que les deux galeries d'avancement se rejoignirent, ouvrant ainsi un raccordement direct entre Selzthal et Linz, par Klaus-Steyrling.

La ligne des Tauern, qui vient combler la lacune signalée plus haut, entre les deux lignes parallèles intermédiaires, n'est pas en prolongement des deux voies ferrées de Wochein et de Pyhrn ; son tracé est reporté beaucoup plus à l'ouest, entre Spittal et Scharzach-Saint-Veil, du côté du Tyrol.

Cette ligne est des plus accidentées et des plus pittoresques ; elle dessert un grand nombre de stations thermales et traverse des contrées aux sites de toute beauté, qui offrent des centres d'excursion extrêmement fréquentés. Le tracé a un développement total de 77 kilomètres ; la ligne partant de Scharzach-Saint-Veil à la cote de 592 mètres, s'élève à l'altitude de 1.225 mètres, vers le milieu du trajet, sous le tunnel des Tauern, et redescend au sud à la cote 553, à Möllbrücken, point terminus de raccordement avec la grande ligne de Marbourg-Franzenfeste.

Le tunnel des Tauern, qui est percé dans le pic de Gamskar, dont l'altitude atteint 2.463 mètres, est l'ouvrage le plus important de cette ligne ; il a un développement total de 8.526 mètres et sa construction n'a pas exigé moins de sept années ; on compte encore sept tunnels de longueur inférieure à 1 kilomètre et des ouvrages d'art au nombre de quatre, comprenant des ponts en fer et maçonnerie de 137 à 180 mètres de long, dont un situé dans la première section, au nord du grand tunnel, et les trois autres du côté sud, et notamment vers l'extrémité de la ligne, sur le Ruckbach et le Muhldorferbach.

*
**

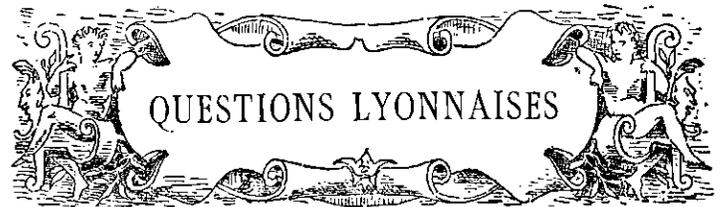
Nos lecteurs nous pardonneront cette avalanche de noms allemands, qui sont aussi pénibles à lire qu'à prononcer à haute voix. Mais il nous a paru intéressant de montrer les détails d'exécution de ce plan d'ensemble qui, par trois lignes de raccordement judicieusement choisies, permettra de relier le grand port de Trieste, à travers la triple chaîne des Alpes autrichiennes, à ces centres de rayonnement d'activité de l'Europe centrale que sont Munich, Augsburg, Linz et Vienne.

On conçoit combien ces trois nouveaux tronçons de voie ferrée ont dû raccourcir les distances et, de fait, on a réalisé une réduction de parcours de 281 kilomètres sur les anciens trajets de Trieste à Salzbourg, ainsi qu'à Innsbruck et Munich, et de 168 kilomètres sur ceux de Trieste à Linz et à Vienne.

Trieste se trouve ainsi notablement plus rapprochée des foyers commerciaux et industriels de l'Allemagne centrale et de l'Autriche que Venise et Gênes, et la mise en œuvre des nouvelles voies ferrées ne pourra que détourner au profit du port autrichien le trafic qui se dirigeait autrefois vers les ports italiens du sud ou les ports allemands du nord.

C'est un exemple de plus de l'importance que prennent aujourd'hui les voies de communication dans l'évolution des cités et le développement intense de leur prospérité industrielle et commerciale ; tout cela au plus grand profit de la richesse et de la grandeur d'un pays.

DARYMON.



LES EMBELLISSEMENTS DE LYON

ARCADES OU MARQUISES

Nous avons publié, dans notre numéro du 1^{er} juin, l'intéressante lettre que nous avons reçue de M. Fleury, ancien inspecteur des grands travaux de Paris, à propos de mon article sur la transformation du quartier de l'Hôpital.

Le projet d'établissement de rues à arcades est combattu par notre distingué correspondant, qui fait valoir, à l'appui de sa thèse, de fort judicieuses considérations.

Il rappelle, d'ailleurs que, lorsqu'il s'est agi, à Paris, de prolonger la rue de Rivoli (du Louvre à la rue Saint-Antoine), on a rejeté le système des arcades de la vieille rue de Rivoli, comme onéreux et ne satisfaisant pas le commerce, à cause du mauvais éclairage du rez-de-chaussée et de l'entresol presque insalubre.

Il est parfaitement exact que ces observations, unanimement approuvées à l'époque, ont conduit à créer ledit prolongement suivant le type habituel des artères parisiennes.

Mais mon honorable contradicteur me permettra de faire remarquer que, si ces critiques étaient méritées en ce qui concerne les anciennes arcades établies dans la capitale, cette constatation d'une construction défectueuse et mal comprise ne peut condamner *ipso facto* le système même.

Il est bien évident, en effet, que, si, au lieu de faire des arcades étroites et fort basses, qui ne laissent pas suffisamment passer l'air et la lumière, on avait exécuté ce type de construction avec beaucoup plus d'ampleur, comme à Gênes, par exemple, les inconvénients en question ne se seraient pas produits.

Or, quand il s'est agi de prolonger la rue de Rivoli, on était amené à ne pas rompre l'harmonie, à faire des arcades tout à fait semblables aux autres, c'est-à-dire mal conditionnées, ou de se résigner à reprendre le type courant adopté pour nos voies publiques. On a préféré cette dernière solution, et l'on a bien fait, croyons-nous, mais, nous le répétons, l'exécution défectueuse d'un premier essai ne peut compromettre irrémédiablement, en France, et particulièrement à Lyon, l'idée des rues à arcades.

Cela dit, nous reconnaissons volontiers que la proposition de M. Fleury est des plus séduisantes. Si donc, l'on trouvait que l'établissement de notre dispositif serait trop risqué pour une rue nouvelle du quartier de l'Hôtel-Dieu, nous insistons pour que l'idée préconisée par notre aimable correspondant d'installer des marquises vitrées couvrant toute la largeur des trottoirs soit adoptée, ou tout au moins essayée à la première occasion. L'effet produit serait certainement fort gracieux.

Cependant, nous pensons qu'il ne faudrait pas abandonner la partie de notre projet se rapportant à la création de vastes passages couverts dans le quartier à reconstruire.

Nous comptons, d'ailleurs, étudier plus complètement cette question en discutant le programme de réfection complète du deuxième arrondissement.

SINÉD.

L'AVENUE DE LA GARE DES BROTEAUX

Un rapport de M. Herriot, maire de Lyon, demande au Conseil municipal l'ouverture d'un crédit de 186.800 francs, représentant la dépense approximative occasionnée par l'élargissement, à 40 mètres, de l'avenue, prévue à 25 mètres, qui doit rejoindre le boulevard des Broteaux à la gare : les terrains à acquérir des Domaines et des Hospices civils s'élèvent à 165.000 francs ; les travaux de voirie à 21.800 fr.

La nouvelle avenue sera constituée par deux trottoirs latéraux de 7 mètres chacun et par deux chaussées de 8 mètres séparées par un promenoir central de 10 mètres de largeur.

Espérons que les crédits seront votés sans retard, et que les voyageurs pourront avant longtemps se rendre enfin directement à la gare, ou en débarquant prendre facilement les tramways, sans être obligés au long trajet qui leur est actuellement imposé.

REVUE DES CHANTIERS

Des démolitions ! Il s'en exécute ailleurs que rue Lainerie ; je ne l'ignore pas. Qu'il n'y ait pas d'autres constructions, d'autres restaurations, d'autres travaux que ceux que j'ai visités, loin de ma pensée de le prétendre, quoique le « ça ne va pas fort » s'échappe de toutes les bouches. Signaler seulement ce qui m'a paru intéressant : voilà mon but.

Il s'agissait, on le sait, de détacher d'un îlot, limité par la place du Change, le quai, les rues Lainerie et Treize-Cantons, quelques vieilles maisons achetées par la Ville, en vue d'édifier un groupe scolaire, d'après les plans de l'architecte, M. Perrier. Les toitures enlevées, le pic du démolisseur commença son œuvre et, un beau jour, il cessa d'opérer. Pendant quelque temps, on put croire à des lenteurs, à des retards, quoiqu'on ne se les expliquât guère. Il y eut réellement interruption dans la démolition, à cause de nombreuses lézardes qui, mises à nu dans les murs mitoyens, allaient s'accroissant. A juste titre, on s'en inquiéta, et la Ville confia aux architectes, MM. Despierre et Decœur, la consolidation des maisons à conserver. Ce sont donc travaux importants à effectuer avant d'abattre les maisons déjà décoiffées et éventrées.

Dans leur état actuel, celles-ci sont curieuses à visiter, car

elles procurent de précieux renseignements sur l'ancienne manière de bâtir, sur des usages et coutumes disparus, s'il n'y avait pas, d'autre part, le plaisir de plus en plus rare de voir sur place fenêtres à meneaux, voûtes gothiques, margelles de puits sculptées avec art et finesse. Datant du xv^e siècle, souvent retouchées, ces maisons gardent le caractère de l'époque. Un fronton Renaissance, en pierre de taille, sur lequel on peut lire « 1612 », a été introduit certainement après coup. Que de transformations survenues au cours des âges écoulés ! On trouve actuellement deux étages de caves ! Cela s'explique par un rehaussement du sol, probablement à l'époque de la construction des quais. C'est un enchevêtrement de bâtisses adossées les unes aux autres, selon le bon plaisir des propriétaires, avec le seul souci d'utiliser la moindre parcelle de terrain. Y avait-il alors des règlements de voirie ? Des cages d'escaliers cylindriques, disséminées dans la masse, étaient solidement construites en pierre de Couzon ; quant au reste, une fois en place, ça restait en équilibre, en un équilibre *d'habitude*, pourrait-on dire. Les murs sont constitués par du gravois, autrement dit par cailloux roulés et briques plates, connues sous l'appellation de briques lyonnaises, aujourd'hui abandonnées. Tel un château de cartes, toute stabilité devait cesser au moindre dérangement. Ajoutons que certaines poutres de planchers, la plupart à la française, étaient vermoulues. On avait attribué au bois plus de confiance qu'il n'en mérite à tous égards. Sur des corbeaux exagérément petits, une poutre de bois supportait un mur, allant en diminuant d'épaisseur, il est vrai, néanmoins d'une lourde charge. Comment cet assemblage a-t-il pu résister jusqu'à présent ? Fondations insuffisantes dans un sol sablonneux et la plupart du temps envahi par les eaux de la Saône, cavités laissées béantes par incurie, multiplicité de fosses et de puits, usure des matériaux ; tout cela, bel et bien constaté, apporte une terrible inconnue à la question posée. Le premier étage est devenu le rez-de-chaussée, lequel s'est transformé en cave ; cette chose non voulue a peut-être évité des accidents. Qui le sait ?

En circulant à travers ces témoins muets d'une vie différente de la nôtre, mon éminent guide me signala une particularité inconnue pour moi, même insoupçonnée. J'avais admis naïvement comme un progrès moderne « l'eau à tous les étages ». Eh bien ! cela existait depuis longtemps. En effet, un puits, se prolongeant circulairement à travers les planchers permettait d'avoir l'eau des divers appartements. Un four est aussi encastré dans le mur d'un étage... Voilà des recherches à faire pour les amis du vieux Lyon, certes, elles ne manqueront pas de piquant. Nous reproduirons certains détails et la cour intérieure, qu'un entrepreneur se propose de photographier, avant que disparaissent ces vieilles pierres, qui ont leur histoire.

Oui, la protection des maisons voisines s'imposait. A cette heure, tout danger est conjuré : la mitoyenneté, en solide maçonnerie de la Grive, repose sur des puits bétonnés à 8 m. 50 au-dessous du niveau de la rue, et les voûtes des sous-sols sont les assises d'une muraille élevée avec soin par les architectes. « C'est bien le travail le plus difficile que j'aie jamais rencontré », dit, avec un soupir de soulagement, l'entrepreneur. Le plus ingrat, ajouterai-je.

*
**

Dans le quartier Saint-Pothin, avait été édifié avec soin le monument que M. Fessetaud vient de détruire. La bonne maçonnerie n'avait pas été épargnée. Comme preuve, je ne retiens que les voûtes souterraines rencontrées par la canalisation d'eau rue Créqui, les dalles massives déterrées, soit pour cette canalisation, qui s'est logée très sûrement entre deux murs épais, soit pour le nivellement des rues Créqui et Fénelon, entrepris par M. Foraz. Une fois le nivellement des rues effectué la canalisation du gaz suivra celle de l'eau, puis on s'occupera des égouts des nouvelles voies livrées à la circulation.

**

Dès les premiers jours de juin, commencèrent les fondations de l'hôtel de M. Gillet, boulevard du Nord ; là, notre curiosité est attirée à la fois par l'importance de la construction et par le nom de l'architecte, M. Nénot, l'éminent président de la Société des Artistes français, membre de l'Institut. Ornementation, détails d'architecture, cela serait fort intéressant à décrire, mais ne sait-on pas que c'est modifiable en cours d'exécution. Aussi contentons-nous des grandes lignes du plan d'ensemble. Au reste, le mieux n'est-il pas de suivre les travaux ?

La caractéristique est que les domestiques auront leur maison à eux, une maison à un étage, grillagée comme le sont d'ordinaire les dépendances, en communication avec l'hôtel par la cuisine, par le fait largement indépendante. A la suite de cette maison, en allant au boulevard, la remise et le garage d'automobile, vers le parc une serre occuperont un des côtés du rectangle de 70 mètres de long sur 50 de large. Quant à l'hôtel, son porche d'entrée sera au nord-ouest. Sur d'immenses sous-sols, dans lesquels il est question d'installer une salle de théâtre et de récréation, s'élèvera un rez-de-chaussée haut de 6 mètres environ, avec un grand salon de 16 mètres de long sur les verdure du parc. Au premier étage, des chambres à coucher, comme les pièces du rez-de-chaussée, s'ouvriront sur un hall à plafond lumineux. Enfin, le second étage mansardé sera muni d'une balustrade.

Si le terrain eût été reconnu bon dans son ensemble, un radier de béton d'une épaisseur totale de 1 m. 50, posé par couches successives de 25 centimètres, aurait constitué l'assise des murs. Mais une ancienne lône aux boues marneuses, le traversait de part en part. Aussi fallut-il, dans la partie défectueuse, enfoncer à refus des pilotis avec sabot en fer à la partie inférieure, quatre groupes de neuf et un de quatre. Posé sur eux, un sommier en ciment armé se rejoindra au radier.

**

Une maison de la place des Terreaux eut naguère son heure de célébrité, à cause de la croix blanche posée sur la façade rouge par son propriétaire fantasque ; vieille maison solidement construite au coin de la place et de la rue Romarin. Son rez-de-chaussée se modernise ; bientôt, il sera loisible d'y déguster une bonne cuisine dans un cadre élégant et confortable. Une devanture art nouveau à panneaux de marbre rosé, couronnée d'une jardinière en fonte, attirera la clientèle dans des salons spacieux décorés par M. Bardey. Le salon d'été, pimpant avec ses fleurs aux couleurs tendres au plafond et sur les murs, avec son store en bois peint luisant dans la fraîcheur de la cour, avec ses faïences de Sarreguemines, est une installation remarquable. L'architecte, M. Dubuisson, a fait une salle claire, très aérée là où se trouvait un vestiaire.

Franchissons l'entrée particulière des salons, qui se trouve dans l'allée de la maison, nous verrons que l'aménagement intérieur dépasse le luxe des façades, nous y rencontrons, appropriés à leurs usages, les produits récemment créés par l'industrie : la marmorine, les différents verres de Saint-Gobain, le vitrail avec armature en cuivre. J'ai signalé, dans un article spécial, l'innovation apportée par M. Dubost dans le vitrail d'appartement : l'application la plus heureuse se trouve dans la fenêtre à guillotine des water-closets luxueusement installés par MM. Berlie et Cie.

A. TUOTIOP.

NÉCROLOGIE

Gaspard GEORGE

Gaspard George, décédé le 25 juin dernier, était le doyen des architectes lyonnais.

Né à Lyon le 3 février 1822, il avait d'abord suivi les cours de notre Ecole des Beaux-Arts où il remporta un des prix

de concours mensuels d'architecture, et fut élève de A.-M. Chenavard. En 1843, il entra à l'Ecole Nationale et Spéciale des Beaux-Arts de Paris, et remportait en 1844 le premier prix du concours d'émulation de la Société Académique d'Architecture de Lyon pour un projet d'embellissement de la place Bellecour et de la promenade contiguë.

De nombreux voyages d'études à l'étranger avaient meublé son esprit d'une érudition rare, dont sa conversation toujours intéressante et variée portait la marque, et dont se ressentaient également ses œuvres architecturales comme ses œuvres littéraires.

On lui doit l'hôtel de ville de Thoissey (Ain), l'hospice des vieillards de Bourgoin ; dans le Rhône, les églises de Villié-Morgon, Jullié, Cercié ; dans l'Ain, celles de Reyrieux, Chagneins, les halles de Morestel ; à Lyon, d'assez nombreuses maisons, la Villa Peyroncy, aux Etroits, et une villa à Nice.

G. George était d'une bonté pleine de charme et d'une affabilité qui lui gagnait immédiatement toutes les sympathies. En outre d'ouvrages importants, remplis d'observations personnelles sur l'architecture et l'archéologie, qu'il a publiés soit en volumes, soit dans diverses annales de Sociétés, il écrivit d'assez nombreuses poésies et traduisait en vers familiers et d'une grande délicatesse de cœur ses sentiments à l'égard de ses collègues de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, dont il a été président en 1879, ou de ses confrères de la Société Académique d'Architecture, dont il fut secrétaire adjoint de 1857 à 1858, secrétaire de 1863 à 1864 ; il en devint par la suite président pour l'exercice 1901-1902, et, à l'expiration de ses fonctions, ses confrères lui avaient conféré le titre de président d'honneur.

L'ESSOR DES HABITATIONS A BON MARCHÉ

EN SUISSE

De toutes parts on s'efforce de compléter les améliorations matérielles de l'existence des travailleurs par la suppression des taudis insalubres et l'édification de logements hygiéniques. Malgré l'énormité de la tâche, malgré les difficultés réelles que l'on éprouve même parfois à faire respecter par les occupants de cette catégorie de logements les prescriptions d'hygiène et de bon entretien, cette question préoccupe dans tous les pays les philanthropes et est suivie avec intérêt par les constructeurs, en raison de son rôle moralisateur et de l'élément d'activité qu'elle apporte à leur profession. L'étranger semble ne pas vouloir se laisser devancer dans cette voie. A Zurich, par exemple, une Société tout récemment constituée va procéder à l'acquisition de terrains dans le III^e arrondissement, et à l'érection d'un certain nombre d'habitations : on en prévoit pour le moment 9 avec 54 logements de 2 et 3 pièces avec cuisine, cave et galetas. Chaque maison aura sa buanderie. Les logements de deux pièces reviendront à 330 francs, ceux de trois pièces à 440 francs. Chaque maison sera en outre dotée d'une cinquantaine de mètres carrés de jardins.

EN ANGLETERRE

La Municipalité de Nelson (Angleterre) a l'intention de faire bâtir un grand nombre de petites maisons dans des conditions économiques : un journal anglais, *the Building News*, ayant parlé d'une méthode de construction à bon marché en béton employée dans la région lyonnaise, l'ingénieur de la ville de Nelson recevrait avec plaisir les indications dans ce sens qui pourraient lui être fournies par les intéressés.

Prrière à Messieurs les Abonnés de prendre note de la date d'expiration de leur abonnement mentionnée sur l'étiquette d'envoi du Journal, afin de nous faire parvenir en temps utile le montant de leur renouvellement.

CONCOURS

JAVAUGNES (HAUTE-LOIRE)

PENSIONNAT

Un concours est ouvert, auquel peuvent prendre part les architectes, entrepreneurs, chefs de chantiers, etc., pour l'établissement de plans et devis en vue de l'édification d'un pensionnat de filles.

S'adresser, pour renseignements, à M. Chaudier, à Javauges, près Brioude (Haute-Loire).

RÈGLEMENTS SANITAIRES

De leur exécution par les Municipalités, des poursuites, etc.
Continuation de l'étude de comparaison
des Règlements en vigueur dans les différentes villes

— SUITE —

ARTICLE 35

Texte primitif du projet voté par le Conseil municipal.	Texte demandé par le Conseil d'hygiène départemental.	Observations et décisions des Commissions municipales.
<p>§ 2</p> <p>Les constructions existant dans ces rues, au moment de la promulgation du présent arrêté, qui ne rempliraient pas les conditions ci-dessus prescrites, devront y être rendues conformes lors d'une transformation, d'une modification d'étage ou de rez-de-chaussée, de la construction d'une fosse d'aisances ou de tout autre travail de quelque importance.</p>	<p>Supprimer le 2^e paragraphe.</p>	<p>On nous demande de supprimer le 2^e paragraphe. Ainsi que je le faisais remarquer dans le rapport précédant le règlement d'hygiène, la question de l'eau est indissolublement liée avec la situation typhique de notre ville. Je crois avoir démontré que partout où nous avons de l'eau potable, nous avons moins de cas typhiques. Le 2^e paragraphe ci-contre avait donc pour but de ne pas laisser les habitants des vieux immeubles pendant quinze ans sans eau, les propriétaires étant obligés de pourvoir d'eau potable leurs immeubles, dans certains cas prévus audit paragraphe, notamment lors de la construction de fosses d'aisances.</p> <p>Nous sommes donc très surpris de voir le Conseil d'hygiène supprimer de notre règlement une des clauses pouvant amener le plus d'améliorations hygiéniques.</p> <p>En effet, nous nous expliquons mal la création d'une fosse d'aisances dans une maison où nous ne pourrions prescrire l'adduction d'eau. Nous croyons que, dans ce cas, l'hygiène aurait passablement à souffrir de cet état de choses.</p> <p>Aussi, Messieurs, vos Commissions vous demandent-elles le maintien de l'article 35 tel que vous l'avez précédemment adopté.</p>

Toute construction nouvelle servant à l'habitation, édifiée en bordure d'une rue parcourue par une canalisation d'eau potable, y sera reliée par un branchement spécial. Celui-ci desservira, autant que possible, les différents étages en cas de locations multiples de l'immeuble, ou tout au moins l'usage de l'eau potable sera assuré à tous les locataires dans la proportion de 60 litres au moins par ménage, buanderie non comprise.

Les constructions existant dans ces rues, au moment de la promulgation du présent arrêté, qui ne rempliraient pas les conditions ci-dessus prescrites, devront y être rendues entièrement conformes lors d'une transformation ou amélioration quelconque, d'une modification d'étage

ou de rez-de-chaussée, de la construction d'une fosse d'aisances ou de tout autre travail de quelque importance.

Toutefois, dans un délai maximum de quinze années, tous les immeubles de la Ville, y compris ceux qui sont en bordure des voies privées, devront être munis d'eau potable, conformément aux prescriptions du présent article.

ARTICLE 54

Texte primitif du projet voté par le Conseil municipal.	Texte demandé par le Conseil d'hygiène départemental.	Observations et décisions des Commissions municipales.
	<p>Intercaler, après le paragraphe 4 de l'article 54, les articles 36, 37 et 38 du règlement type A, savoir :</p> <p>Dans toute maison, il y aura, par appartement, quelle qu'en soit l'importance, à partir de trois pièces habitables (non compris la cuisine) un cabinet d'aisances installé dans un local éclairé et aéré directement. Un évier ou poste d'eau sera annexé à ce cabinet toutes les fois que la canalisation le permettra. Cet évier ou ce poste d'eau comportera un robinet d'amenée pour l'eau et un vidoir pour l'évacuation des eaux usées.</p> <p>Il sera établi également, et dans les mêmes conditions, pour le service des pièces habitables, louées isolément ou par groupe de deux, un cabinet d'aisances par cinq pièces habitables, et un poste d'eau autant que possible pour dix pièces habitables.</p> <p>Dans les établissements à usage collectif, le nombre des cabinets d'aisances sera déterminé en prenant pour base le nombre des personnes appelées à faire usage des cabinets et la durée de séjour de ces personnes dans lesdits établissements.</p>	<p>L'addition proposée équivaut à demander l'adduction d'eau à tous les étages, pour les constructions neuves.</p> <p>Il est certain qu'au point de vue hygiénique, on aurait tout à y gagner. Cependant, cette obligation entraînant de grands frais pour les propriétaires, ceux-ci se contenteront de restaurer leurs vieux immeubles, qui garderont longtemps leur état plus ou moins insalubre, et ils hésiteront à construire des bâtiments neufs pour logements ouvriers.</p> <p>De plus, cet article est en contradiction avec l'article 35.</p> <p>Dans ce dernier, nous rendons l'adduction d'eau obligatoire seulement au rez-de-chaussée dans les immeubles nouveaux.</p> <p>Il nous est donc impossible de vous proposer l'adoption de l'addition proposée par le Conseil d'hygiène départemental.</p> <p>Nous ferons de plus remarquer que ce paragraphe serait en contradiction avec celui qui a conduit le Conseil départemental d'hygiène à demander la suppression du deuxième paragraphe de l'article 35.</p>

Les cabinets d'aisances seront convenablement disposés et ventilés, recevant directement jour et air par des baies ou châssis de dimensions suffisantes.

Ils ne pourront, en aucun cas, être construits en planches.

L'aire des cabinets d'aisances et des urinoirs sera rendue imperméable ; ils comporteront, en outre, une ceinture étanche sur au moins 1 mètre de hauteur à partir du sol : ces deux dernières dispositions ne sont toutefois pas applicables aux cabinets d'aisances établis dans des conditions satisfaisantes d'hygiène (parquets, dallages, mosaïques, etc.).

Les cabinets d'aisances seront munis d'appareils à fermeture hermétique. Ils seront répartis en nombre suffisant.

Les cabinets d'aisances et urinoirs des cafés, brasseries, restaurants, hôtels meublés et établissements similaires, devront être munis d'appareils à effet d'eau.

Tout urinoir doit écouler ses liquides, soit dans la fosse, s'il en existe une, soit à l'égout, ou, à défaut, aux ruisseaux, et être pourvu d'une canalisation étanche et siphonnée.

Les urinoirs se déversant à l'égout ou aux ruisseaux de la voie publique devront être munis d'un appareil à effet d'eau ; de fréquents lavages seront seulement exigés pour les urinoirs canalisés aux fosses d'aisances.

Ainsi qu'on peut le voir, au Havre, les Commissions municipales n'acceptent qu'en formulant des protestations, les prescriptions tendant à porter de 20 à 25 mètres la capacité des pièces habitables.

A Lyon, nous avons protesté également, d'accord avec la Commission des architectes dont nous avons parlé au cours de ce rapport, contre les exigences de notre article 20. « La réglementation de cet article est excessive, disait cette Commission, un cube d'air de vingt mètres est suffisant pour une pièce munie d'une fenêtre d'au moins deux mètres carrés. »

A Lyon, également, nous le disions plus haut, nous avons à nous plaindre des exigences étroites et trop strictes que présentent les prescriptions relatives aux cours et courettes. Ces dispositions, il est facile de s'en rendre compte, sont conçues avec un esprit de rigueur bien plus grand qu'au Havre, où le Conseil

municipal a tenu compte, dans la mesure qui lui a paru acceptable, des objections des architectes, entrepreneurs et propriétaires.

Ajoutons que c'est avec beaucoup de raison que les Commissions municipales de cette ville s'élèvent contre les prétentions du Conseil départemental d'hygiène de la Seine-Inférieure. Ces prétentions aboutiraient, en effet, dans certains cas, à imposer des cours de 32 et même de 48 mètres.

Les objections des mêmes Commissions, en ce qui touche les prescriptions de l'article 35 qui vise l'alimentation des immeubles en eau potable, sont aussi à retenir. Nous n'abordons pas, bien entendu, ici, la question de légalité.

(A suivre.)

E. CHARRASSE.

AMÉLIORATIONS A L'AMÉNAGEMENT

de la presqu'île de Perrache.

Nous parlions, dans un de nos précédents articles, de l'intérêt qu'il y aurait, pour la mise en valeur des transformations de la ville, à ce que, au moment de l'enquête, « des Sociétés bien organisées, ayant à leur tête des personnes compétentes et actives, interviennent et présentent des solutions résultant d'une étude en commun et de discussions ».

Nous ne pensions pas que nous aurions aussi promptement occasion de voir notre vœu se réaliser.

Il s'est en effet formé récemment à Lyon une SOCIÉTÉ D'ETUDES ET D'ENCOURAGEMENT POUR PROVOQUER ET FAVORISER LA PROSPÉRITÉ ET L'EMBELLISSEMENT DE LA VILLE : cette Société n'a nullement l'intention de créer une concurrence, ni de chercher à éclipser les Sociétés lyonnaises plus anciennes qui peuvent également s'occuper des mêmes objets ; elle compte dans son sein des personnes des plus compétentes et des mieux placées, entre autres des membres du Syndicat des Architectes et du Syndicat d'Initiative ; elle ne peut donc se substituer à aucune d'entre elles, mais au contraire leur apporter l'appoint de ses études et de l'influence qu'elle emprunte au nombre et à la variété de ses éléments ; elle a voulu seulement grouper tous ceux, petits et grands, de n'importe quelle profession, qui ont le culte d'un goût et d'un idéal artistiques, joints à l'amour du pays qu'ils habitent, en permettant à tous, même au plus humble, d'émettre ses idées et de les défendre.

Elle mérite donc d'être connue et encouragée.

A l'occasion du dépôt, à la mairie du II^e arrondissement, du dossier d'enquête concernant le projet de prolongement du cours Charlemagne, la Société d'Etudes et d'Encouragement pour provoquer et favoriser la Prospérité et l'Embellissement de la Ville de Lyon s'est réunie récemment et a conclu qu'un tracé définitif du prolongement de ce cours ne peut être adopté sans un plan d'ensemble d'utilisation des terrains appartenant à la Ville de Lyon et situés au confluent du Rhône et de la Saône.

En conséquence, les membres de la Société, après avoir examiné et étudié dans tous ses détails le plan complet de lotissement des terrains de l'extrémité sud de la presqu'île de Perrache, préparé par un de ses membres, et reconnu que la disposition adoptée doit donner, aussi bien au point de vue économique qu'esthétique, entière satisfaction, ont adressé une demande à la Municipalité lyonnaise pour faire étudier par le Service de la Voirie le plan d'ensemble qui manque dans le dossier d'enquête, en tenant compte du projet adopté par la Société.

Les promoteurs font observer que, si dans la suite le projet de la Société était adopté, le prolongement du cours Charlemagne, tel qu'il est tracé par le Service de la Voirie, devient non seulement une dépense superflue, mais il abîme un quartier d'avenir, qui doit être un des plus beaux de Lyon, par suite de sa situation exceptionnellement avantageuse.

C'est pour ces raisons que la Société d'Etudes et d'Encouragement pour la Prospérité et l'Embellissement de Lyon

s'est permis d'insister auprès de la Municipalité lyonnaise pour une étude complémentaire.

Nous donnons le plan préparé par M. Claudius Condemine, auteur du projet en question, qui a bien voulu nous fournir quelques explications ; nous sommes heureux d'en faire profiter nos lecteurs.

La caractéristique du projet de M. Claudius Condemine est de relier les quais de Perrache et Rambaud par un boulevard demi-circulaire surélevé, formant terrasse au-dessus d'un parc qui s'étendrait jusqu'au confluent.

Les axes des ponts de la Mulatière et de la Mouche se rencontreraient au centre d'une place circulaire que contournerait le futur boulevard, qui en serait séparé par trois belles constructions, de grandeur et d'architecture identiques.

De la place, six avenues se dirigent vers les ponts ou les quais, permettant de jouir aussi bien de la vue des coteaux de Sainte-Foy que des plaines du Dauphiné, en facilitant la circulation, principalement des voitures et tramways, dans toutes les directions.

Au milieu de la place on pourrait élever le monument qu'avait conçu Gaspard André, « A la Gloire de la République », ou encore un gigantesque phare qui, la nuit, projetterait ses feux sur le parc de la presqu'île, ainsi que sur les rives des deux fleuves.

Dans le parc, un café-restaurant ou une salle de concert est prévu (que pourrait louer la Ville) ; un lac également a été indiqué, pour éviter en grande partie les frais de remblaiement.

Une large avenue dans l'axe du pont de la Mouche irait rejoindre l'avenue de Saxe prolongée, entre le chemin des Cures au Rhône et le chemin Debourg ; un rond-point serait établi, pour relier ces deux chemins, sur la rive gauche du Rhône, près de l'entrée du pont.

Le cours Charlemagne prolongé en ligne droite, laissant à sa droite la voie ferrée, aboutirait ainsi librement sur le quai Rambaud, qui permettrait d'arriver au pont de la Mulatière dans de bonnes conditions de parcours.

Si l'on a prévu deux ponts nouveaux, un pour le chemin de fer sur la Saône et un pour le camionnage et les piétons sur le Rhône, c'est que, d'après les renseignements recueillis, ces ponts seraient à l'étude à la Compagnie P.-L.-M. et à la Voirie ; du reste, le besoin s'en fait vivement sentir, le pont actuel de la Mulatière est trop étroit pour recevoir une double voie de chemin de fer, deux lignes de tramways avec passage de voitures et un trottoir pour les piétons ; vu, surtout, que la circulation augmente de jour en jour. Quant au pont sur le Rhône, il sera indispensable une fois les nouveaux abattoirs de la Mouche construits.

Ce sont donc là deux grosses dépenses forcées et déjà prévues. Peut-être dans le projet en question le pont du chemin de fer est-il reporté plus au nord de 100 ou 200 mètres, pour éviter un pont sur le prolongement en ligne droite du cours Charlemagne, mais ce ne serait là qu'une petite dépense supplémentaire, par conséquent pas un empêchement sérieux.

Dans ce projet est prévu aussi un canal latéral au Rhône, qui permettrait le déchargement et le chargement des bateaux, sur les quais de la rive droite jusqu'à Saint-Clair, où il ne serait séparé du chemin de fer que par un quai de transbordement. Ce canal aurait en outre l'avantage de supprimer en grande partie les bancs de graviers formés par le Rhône dans le passage de la Ville.

Au point de vue économique, le projet de M. Condemine a encore l'avantage de donner le maximum de valeur aux terrains appartenant à la Ville, dont celle-ci pourra tirer le meilleur parti.

Quant aux terrains de la Compagnie P.-L.-M. compris dans le projet, la Ville pourrait donner, en compensation, ceux qui proviendront du remblaiement de la gare d'eau de Perrache.

Si nous examinons le projet de la Voirie, il réunit l'extrémité sud du cours Charlemagne avec le quai de Perrache,

Ces diverses constatations nous amènent à penser que notre façon d'envisager la préparation des grands travaux de la Ville n'est pas une utopie. En considérant, d'une part, les transformations prochaines du quartier de la Mouche et celle de la presqu'île, par suite du comblement de la gare d'eau, il y a lieu d'espérer que la Municipalité ne dédaignera pas l'appoint de bonnes volontés qui s'offrent à elle pour l'étude d'un projet d'ensemble. Il y aurait de sa part témérité et une lourde responsabilité pour l'avenir à ne pas tenir compte d'une collaboration bénévole et désintéressée qui se soucie seulement d'embellissements et d'améliorations auxquels la population fait déjà le plus favorable accueil. A côté du principe financier, qu'il serait évidemment imprudent de perdre de vue, il faut également envisager les résultats d'avenir et savoir faire dès maintenant les sacrifices dont nos descendants recueilleront les bénéfices.

Banquet du " Double-Mètre "

Le 21 juin, la Société le « Double-Mètre », 285^e Société de secours mutuels, donnait, au Palais d'Été, sa fête annuelle. Comme les années précédentes, cette fête obtint un plein succès. Plus de cent cinquante convives avaient été fidèles au rendez-vous, et la vaste salle où se dressaient les tables était à peine suffisante pour les contenir.

Le banquet était présidé par M. Péronnet, vice-président du Comité général. A ses côtés, prennent place MM. Jullien, secrétaire de la Chambre syndicale des entrepreneurs ; Mazet, président de la Société ; Aillaud et Desplagnes, vice-président ; Cachard, trésorier ; Fazille, secrétaire général ; Giré, Redondeau, Bénassy, Chaumeau, Marcheboeuf, de la Commission de contrôle ; Chavanat, J. Parot, de la Commission de la fête ; Meyer, président de la 113^e ; Rodembourg, Forêt, Chemin, Michaud, Pommier, Pauty.

Après le premier service, fort bien servi, et pendant que les chanteurs se succèdent et se font applaudir, a lieu le traditionnel concours de constructions. Sous des doigts d'une adresse de fée, les matériaux les plus disparates, bouchons, carafes, drapeaux, bouteilles et verres, se groupent en édifices inattendus, étourdissants de fantaisie et d'originalité, s'élèvent en pyramides équilibrées sur des pointes d'aiguilles, qu'un souffle semble devoir renverser et qui, pourtant, se tiennent debout comme par miracle.

Il y a là de tout, des appareils élévatoires, des moulins à vent, arcs de triomphe, arbre de Noël, arche de Noé, débarcadères, des pyramides, un jardin suspendu, une tour Eiffel, un mât de navire pavoisé aux couleurs nationales, et des constructions qui, sans pouvoir entrer aisément dans une catégorie tranchée, n'en sont pas moins d'une fantaisie charmante et d'une ingéniosité exquise. Le jury, dont la tâche n'est pas des plus aisées, classe de son mieux ces petits chefs-d'œuvre improvisés, mais sa conclusion est bien, je crois, qu'il faudrait les classer tous *ex æquo* pour être absolument juste.

Pendant que le jury fonctionne, nous pouvons applaudir les chanteurs. Parmi eux, citons : M. Merialé, Mlle Nicolas Arpagaux, dans *Lakmé* et *Beau Réve* ; M. Forêt, Mlle Redondeau, dans *la Reine de Saba* ; M. Coustidar, dans *le Bon Gîte*, etc...

A la fin du second service, quand le champagne pétille dans les coupes, M. Mazet, président, ouvre la série des toasts. Après avoir présenté les excuses de M. M. Paufigue, président d'honneur, retenu par des engagements antérieurs, celles de M. le Président de la Société Académique d'Architecture, de M. Volpellier, vice-président du Comité général, M. Mazet remercie M. Péronnet et M. Jullien d'avoir bien voulu assister à cette fête. En termes très brefs, il expose le succès rapide et bien justifié de la Société le Double-Mètre, qui a vu se dissiper bien vite les quelques défiances que sa naissance

avait soulevées. Il remet ensuite à MM. Desplagnes et Aillaud, vice-présidents, Brossard, trésorier adjoint, Chenavard, assesseur, des mentions honorables de la mutualité accordées par le Ministre du travail. Des applaudissements unanimes saluent la remise de ces distinctions. M. Mazet porte la santé des dames ; il boit à M. Paufigue, à M. Jullien, de la Chambre syndicale des entrepreneurs, à M. Rollet, de la 113^e, et termine en souhaitant que plus d'union encore règne parmi les membres du Double-Mètre, et qu'ainsi soit rendue plus féconde et plus bienfaisante l'œuvre qu'il poursuit.

M. Péronnet, vice-président du Comité général, fait l'éloge de la mutualité, qui, seule, parviendra à mettre parmi les travailleurs un peu plus de bien-être et de sécurité ; il affirme la solidarité qui unit le Comité général à tous les groupements mutualistes, il fait l'éloge de M. Mazet, qui n'a ménagé ni son temps ni ses peines pour obtenir le résultat que l'on voit aujourd'hui et qui est la meilleure récompense de ses efforts, et, parmi les applaudissements, il lui remet la médaille de bronze de la mutualité.

Puis, M. Jullien, au nom de la Chambre syndicale des entrepreneurs, affirme sa sympathie pour l'œuvre de philanthropie du Double-Mètre. Il promet, au nom de la Chambre syndicale, d'encourager les membres de la Société, qui sont les meilleurs collaborateurs des entrepreneurs.

Avec un discours plein de verve, par lequel M. Rollet, président de la 113^e, fait l'éloge du Double-Mètre et de son Président, se termine la série des toasts.

Le palmarès des prix de constructions une fois lu, la fête reprend toute son animation. Au banquet succèdent les danses pleines d'entrain, au rythme évocateur de la valse et de la cornemuse, et ce n'est que fort tard que se terminent le bal et les jeux, digne couronnement d'une fête de famille de tous points réussie.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

ALLIER. — L'ouverture du boulevard Gambetta et le redressement du boulevard du Souchon, à Vichy, sont prévus pour une dépense d'environ 10.631 francs.

LOIRE. — Un crédit de 55.749 fr. 55 est inscrit au budget de *Saint-Etienne* pour travaux de voirie à exécuter dans les Deux-Sud. — Un emprunt de 246.500 francs a été récemment voté par le Conseil municipal de *Saint-Galmier* pour faire face aux travaux de construction des abattoirs, égouts, water-closets, bains-douches, etc. — La dépense de la nouvelle conduite d'eau à établir dans la commune de *Saint-Genest-Lerpt* est évaluée à 75.000 francs environ. — Le platelage du pont du Petit-Volvon est dans un état de vétusté le plus complet. Il a été décidé par le Conseil municipal de *Vauche* qu'il sera remplacé par un tablier en ciment armé, et ce, dans le plus bref délai possible. — Le Conseil municipal de *la Ricamarie* a approuvé le projet de construction d'un groupe scolaire adopté par l'administration précédente. Ce projet pourra être modifié dans le sens de la population scolaire.

RHÔNE. — Une somme de 4.800 francs est affectée par la commune de *Saint-Rambert-l'Île-Barbe* à la canalisation de la grande rue du Bourg, de la place du Pont à la rue de la Gare.

SAVOIE. — La Municipalité d'*Yenne* vient de décider la construction d'un lavoir au hameau de Lagnieux ; les réparations urgentes au pavillon de l'horloge de la mairie.

VAUCLUSE. — Le Conseil municipal de *Soucas* a voté diverses sommes pour travaux à effectuer dans cette commune : 1.200 francs pour réparations à la fontaine publique ; 260 francs pour construction d'un mur au-dessus de la mai-

rie ; 280 francs pour construction d'un mur de soutènement en face le cimetière ; 200 francs pour adduction d'eau à l'école ; 300 francs pour construction d'un préau à l'école ; 929 francs pour travaux à exécuter sur les chemins vicinaux. Ces travaux seront effectués prochainement, soit par voie de régie, soit par voie d'adjudication.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Ecole régionale d'architecture de Lyon : admissions.

Ont été admis à prendre part aux épreuves de modelage et de dessin qui ont eu lieu les 22 et 23 juin, MM. AUDOUL, BOVIER, DUCHAMPT, FAURE, GIROUD, GOSSELIN, MELCHIOR, MONCORGE, RENOUX, RIBOLLET, ROUX et TRÉVOUX.

Association provinciale des Architectes français : Bureau pour 1908-1909.

Présidents d'honneur : MM. BISSUEL (Lyon), LEFORT (Rouen), E. MINVIELLE (Bordeaux) ; *président* : M. Frantz BLONDEL (Versailles) ; *vice-présidents* : MM. VOILLETZ (Beauvais), VIEILLE (Besançon), TIXIER (Limoges), FEBVRE (Nice) ; *secrétaire général* : M. René BLONDEL (Versailles) ; *secrétaires* : MM. ALLINGRY (Valence), ALARD (Reims), FLORAND (Issoire), BREUILH (Limoges) ; *trésorier* : M. BENOIT (Lyon) ; *archiviste* : M. CRAVIO (Marseille).

Société lyonnaise des Beaux-Arts : Bureau.

L'Assemblée générale annuelle a eu lieu le 1^{er} juin, au siège social, 24, rue Confort, Lyon.

Après le discours du président et le rapport du trésorier établissant la situation financière, il a été procédé à la distribution des récompenses et au renouvellement du tiers sortant des membres du Comité. Ont été élus ou réélus :

Artistes. — MM. DESJARDINS, RIDET, EULER, LAURENT, BONAUD, AUBERT, MÉDARD, PONCET, BERRUET, BEAUSSIER et RAYNAUD.

Amateurs. — MM. FAVRE, BALLE-GALLIFET, BRANTE, BARJON, Félix DESVERNAY et MOREL.

Le Bureau, pour l'année 1908-1909, est constitué comme suit :

Président : M. BAUER.

Vice-Présidents : MM. le D^r BEAUVISAGE, TOLLET et ROGNIAT.

Secrétaire général : M. ROUGIER.

Secrétaires adjoints : MM. ROUX et BEAUSSIER.

Trésorier : M. NICOLAS.

Trésoriers adjoints : MM. BRANTE et AUDRAS.

Archiviste : M. Félix DESVERNAY.

Sous-Comité des Arts décoratifs :

Président : M. Félix DESVERNAY.

Vice-Président : M. DESJARDINS.

Secrétaire : M. ROUX.

MM. CHOMEL, LAMOTTE, CÔTE, ROGNIAT, PLOQUIN, COX et BEAUSSIER.

Le Comité a fixé l'ouverture de sa 22^e Exposition annuelle au 11 février 1909 et la clôture au 13 avril.

Distribution des prix du concours d'apprentis serruriers

Le Conseil d'administration informe tous les maîtres-serruriers de Lyon et de la région, syndiqués ou non, que la distribution des prix du premier concours d'apprentis aura lieu le vendredi 3 juillet prochain, à 8 heures très précises, salle des Réunions industrielles, au Palais du Commerce (entrée, place de la Bourse).

Cette cérémonie aura lieu sous la présidence effective de M. le Maire de Lyon, qui a bien voulu par sa présence nous témoigner le très grand intérêt qu'il prend à cette question de l'apprentissage. Tous les maîtres-serruriers et similaires sont invités à venir nombreux assister à cette importante fête corporative.

La Médaille de la S. C. A. décernée à un Lyonnais.

La Société Centrale des Architectes français, au Congrès qu'elle vient de tenir à Nantes, a décerné sa *médaille d'argent* à M. C. BERLIE, entrepreneur plombier, électricien et bronzier à Lyon, le distingué président de la Fédération des Entrepreneurs de l'Est et du Sud-Est.

Tous ceux qui connaissent M. Berlie applaudiront à cette distinction qui montre que, chez lui, l'artiste et l'industriel ne le cèdent en rien au syndicaliste ardent.

Il nous est agréable de voir attribuer la récompense annuelle du Personnel du Bâtiment à M. Berlie, que sa longue carrière industrielle jointe à tant d'autres titres en rendaient particulièrement digne.

Les Entrepreneurs dans les administrations municipales.

Notre numéro du 1^{er} juin signalait qu'en différents endroits les fonctions de maire ou d'adjoint avaient été attribuées à des entrepreneurs. La ville de Saint-Etienne, pour les raisons que l'on sait, n'avait pas pourvu en même temps que les autres à l'élection de sa Municipalité. Elle a enfin procédé à cette formalité, et M. Chorel, entrepreneur, vient d'être désigné par ses collègues du Conseil municipal comme adjoint au maire de Saint-Etienne. M. Chorel a, dans ses attributions, les services de l'Architecture et du Lignon.

En même temps que nous constatons avec plaisir que ce poste est attribué à une personne du métier, nous nous en réjouissons pour les entrepreneurs ; la compétence et le dévouement de M. Chorel leur sont un sûr garant que le plus large esprit de justice présidera à leurs relations avec la Municipalité.

ON ACHETERAIT des exemplaires en bon état du n^o 4 (16 février 1908) de *la Construction Lyonnaise*. — Les présenter aux bureaux du Journal, 4, rue Gentil, à Lyon, où ils seront repris pour leur valeur.

Un nouveau confrère.

On nous informe que *l'Economiste Pratique*, 3, rue Stella, Lyon, reprend, à partir du 5 juillet, sa publication et paraîtra le 5 et le 20 de chaque mois.

Il traitera plus particulièrement les questions intéressant les Sociétés d'Habitations à bon marché et de Prévoyance sociale, tout en s'occupant d'économie politique et de finances.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON

26 Juin 1908	DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	160 »	165 »
— en planche rouge	200 »	205 »
— — jaune	170 »	175 »
Etain Banca en lingots	350 »	355 »
— Billiton et détroits en lingots	345 »	350 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	41 »	42 »
— ouvre : tuyaux et feuilles	43 »	45 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	52 »	53 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	68 50	69 »
— — — Autres marques	66 »	67 »
Nickel brut pour fonderie	550 »	» »
— laminé	600 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	300 »	325 »
— laminé	400 »	425 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	20 »	21 »
Fer à double T, A.O	21 »	22 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	22 »	23 »

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 12 au 27 Juin 1908

LYON

Rue des Lilas. Maisons. Propr., M. Peroset. Arch., M. Martinon.

Gare de la Guillotière. Maison. Propr., Compagnie P.-L.-M.

Rue Paul-Bert, 52. Exhaussement. Propr., M. Demargue. Arch., M. Laurençoo.

Grande rue de la Guillotière, 114. Hangar. Propr., M. Taponnier.

Rue des Trois-Pierres, 64. Maison. Propr., Société des Logements économiques.

Chemin Feuillat, 43. Maison. Propr., M. Duret.

Rue François-Villon. Maison. Propr., Société du Parc Chaussagne. Arch., MM. Robert et Chollat.

Rue Neuve-de-Monplaisir, 19. Maison. Propr., M. Gervat. Arch., M. Laurent.

Avenue du Parc-d'Artillerie, 10. Maison. Propr., M. Aimone. Arch., M. Odon.

Rue de l'Antiquaille, 1. Ecurie. Propr., Hospices civils de Lyon.

Impasse de la Tour, 10. Maison. Propr., M. Aiglon. Arch., M. Denard.

Rue Bugeaud, 37. Maison. Propr., M. Audoul.

Rue du Bourbonnais, 45, 47, 49. Vingt maisons. Propr., Société des Habitations hygiéniques de Vaise. Arch., MM. Robert et Chollat.

Rue Duguesclin, 120 bis. Exhaussement. Propr., M. Buclet. Arch., M. Pallu.

Rue Neuve-de-Monplaisir, 13. Maison. Propr., M. Annuel. Arch., M. Merlin.

Boulevard du Nord, 39-41. Maison. Propr., M. Gillet.

Avenue du Parc-d'Artillerie, 18. Hangar. Propr., M. Antoine Faure.

Cours Eugénie, 15. Exhaussement. Propr., M. Bergmann.

Rue Mazenod, 114. Hangar. Propr., M. Coudurier.

Chemin de Grange-Rouge. Maison. Propr., M. Marbouty.

Rue Claudia, 25. Annexe. Propr., M. Rappetit. Arch., M. Pinet.

Route de Genas, 162. Atelier. Propr., M. Perrachino.

Rue Villon, 110. Maison. Propr., Caillat. Arch., M. Cumin.

Chemin de l'Étoile d'Alai, 163. Maison. Propr., M. Gambis. Arch., M. Landon.

Avenue Berthelot, 267. Maison. Propr., M. Dullin. Arch., M. Pras.

Rue Lamartine, 5. Maison. Propr., M. Ladavière. Arch., M. Michut.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Ain. — 21 juin. — *Mairie de Poizat.* — Adduction de sources. Canalisation, réservoirs, etc. Montant, 30.415 fr. 02. Soumissionnaires : MM. Gire, 5 p. 100. — Gallet père et fils, 6 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Monnet, à Chevillard, prix du devis.

Ardèche. — 21 juin. — *Mairie de Flavac.* — Construction d'un groupe scolaire. Montant, 40.125 fr. Soumissionnaires : MM. Jacquet, Rouvière, prix du devis. — M. Thoulouze, 0,10 p. 100. — Adjud., M. Béraud, à Coux, 0,50 p. 100 de rabais.

Isère. — 21 juin. — *Mairie de la Motte-Saint-Martin.* — Construction d'un chemin mulotier. Montant, 19.000 fr. Soumissionnaires : MM. Hugonard, 10 p. 100. — Rivoire, 6 p. 100 d'augmentation. — Serratrice Joseph, 1 p. 100. — Zerboley, 15 p. 100. — Maurice Romain, 12 p. 100. — Borgesio, 14 p. 100. — Maurice Joseph, 13 p. 100. — Trente Désiré fils, 10 p. 100. — Reynier, 13 p. 100. — Borrie, 12 p. 100. — Adjud., M. Serratrice François, à Méandre, 17 p. 100 de rabais.

Isère. — 21 juin. — *Mairie de Viriville.* — Travaux communaux. Montant, 24.800 fr. Soumissionnaires : MM. Ollier, 2 p. 100. — Fioretta, 7,75 p. 100. — Borelly, 7 p. 100. — Luçon, 5 p. 100. — Charreton, 7,50 p. 100. — Jacob, 8,05 p. 100. — Rodou, 7,60 p. 100. — Couvert, 3 p. 100. — Rogan, 7 p. 100. — Perriolat, 7,15 p. 100. — Adjud., M. Gilloz, à Viriville, 11 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 20 juin. — *Mairie de Thonon-les-Bains.* — Travaux communaux. 1^{er} Construction d'un collège de garçons. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries. Montant, 122.000 fr. Soumissionnaires : M. Uséglio, prix du devis. — MM. Bidal, 2 p. 100. — Néplaz, 3 p. 100. — Moynat, 5 p. 100. — Ginot et Lavy frères, 5 p. 100. — Adjud., M. Demagistri, à Thonon-les-Bains, 7 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente et couverture. Montant, 52.152 fr. Soumissionnaire : M. Carrier, 1 p. 100. — Adjud., M. Dupanloup, à Annemasse, 2 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Ferblanterie, plomberie, vitrerie. Montant, 16.554 fr. 40. Soumissionnaires : MM. Desrues, 13 p. 100. — Margarello, 7 p. 100. — Délogé frères, 7 p. 100. — Association des ouvriers plombiers de Grenoble, 13 p. 100. — Demierre, 10 p. 100. — Adjud., M. Gianola, à Thonon-les-Bains, 14 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Parquet, menuiserie. Montant, 42.788 fr. 17. Soumissionnaires : MM. Bergerat, 2 p. 100 d'augmentation. — MM. Roux, 6 p. 100. — Faitaz, 9 p. 100. — Adjud., M. Dupanloup, 10 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 19.992 fr. Soumissionnaires : MM. Cart, 10 p. 100. — Litzo, 8 p. 100. — Adjud., M. Delmoulin, à Thonon-les-Bains, 13 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 31.083 fr. Soumissionnaires : M. Novarina, 11 p. 100. — Union lyonnaise des entrepreneurs de peinture, 25 p. 100. — Adjud., Association des ouvriers plâtriers-peintres de Grenoble, 52, rue Thiers, 28 p. 100 de rabais. — 2^e Construction d'un hôtel des postes et télégraphes. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries. Montant, 27.435 fr. 94. Soumissionnaires : MM. Néplaz, 10 p. 100. — Crosa, 10 p. 100. — Uséglio, 3 p.

100. — Demagistri, 2 p. 100. — Bidal, 2 p. 100. — Adjud., M. Moynat, à Thonon-les-Bains, 11 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente et couverture. Montant, 4.680 fr. 86. Soumissionnaire : M. Carrier, 5 p. 100. — Adjud., M. Moynat, 6 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Ferblanterie, plomberie. Montant, 3.724 fr. 40. Soumissionnaires : M. Gianola, 11 p. 100. — Association des ouvriers plombiers de Grenoble, 3 p. 100. — Adjud., M. Desrues, à Thonon-les-Bains, 12 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Menuiserie et parquet. Montant, 13.688 fr. 46. Soumissionnaires : MM. Roux, 6 p. 100. — Faitaz, 9 p. 100. — Bergerat, 1 p. 100. — Adjud., M. Amoudrus, à Thonon-les-Bains, 11 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Serrurerie et quincaillerie. Montant, 8.591 fr. 20. Soumissionnaires : MM. Delmoulin, 6 p. 100. — Litzo, 8 p. 100. — Adjud., M. Cart, à Thonon-les-Bains, 15 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Plâtrerie et peinture. Montant, 10.520 fr. 20. Adjud., M. Crosa, à Thonon-les-Bains, 1 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Dimanche 5 juillet, 3 h. — *Mairie de Messimy.* — Construction d'une école de filles. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, pierre de taille. Montant, 14.168 fr. 60. Cautionnement, 1.600 fr. — 2^e lot. Charpente et menuiserie. Montant, 6.350 fr. 04. Cautionnement, 750 fr. — 3^e lot. Serrurerie et zinguerie. Montant, 2.991 fr. 52. Cautionnement, 350 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture, fumisterie. Montant, 2.652 fr. 90. Cautionnement, 300 fr. Le certificat de capacité ayant moins de six mois de date, émanant d'un architecte notoirement connu, devra être visé préalablement par M. Raymond Feuga architecte directeur des travaux, 6, place des Célestins à Lyon. Les plans devis, cahier des charges relatifs aux travaux, sont déposés à la mairie de Messimy et chez M. Feuga, architecte à Lyon, place des Célestins, 6, où les intéressés seront admis à en prendre connaissance.

Rhône. — Dimanche 12 juillet, 3 h. — *Mairie de Grigny.* — Construction d'une école mixte. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, ciments, couvertures. Montant, 17.877 fr. 21. Cautionnement, 100 fr. — 2^e lot. Charpente. Montant, 3.381 fr. 71. Cautionnement 200 fr. — 3^e lot. Menuiserie. Montant 4.085 fr. 78. Cautionnement, 250 fr. — 4^e lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 6.953 fr. 63. Cautionnement, 350 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 3.534 fr. 16. Cautionnement, 200 fr. — 6^e lot. Zinguerie, plomberie, fumisterie. Montant, 998 fr. 50. Cautionnement, 50 fr. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par M. Fanon, architecte, 31, avenue Berthelot, à Lyon. — Renseignements à la mairie et chez l'architecte.

Rhône. — Samedi 18 juillet, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux à exécuter dans l'immeuble affecté aux Archives départementales et situé à Lyon, chemin de Montauban, 4 et 6. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 24.998 fr. 05. A valoir, 2.499 fr. 80. Cautionnement, 900 fr. Montant approximatif des frais, 450 fr. — Les pièces du projet qui font l'objet de la présente adjudication sont déposés à la préfecture (2^e division, 1^{er} bureau), où les entrepreneurs peuvent en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Rhône. — Lundi 3 août, 9 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Villfranche.* — Construction de la rectification du chemin de grande communication n° 9 du pont de Thosse à Roanne. Montant, 8.938 fr. 06. A valoir, 1.011 fr. 14. Total, 10.000 fr. Cautionnement, 300 fr. — Visa par l'agent voyer en chef du département, huit jours avant l'adjudication. Dépôt des soumissions au plus tard le 1^{er} août, à 6 heures du soir. — Renseignements à la sous-préfecture.

Doubs. — Jeudi 9 juillet, 10 h. 3/4. — *Sous-préfecture de Baume-les-Dames.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Athose. Etablissement d'un nouveau cimetière. Montant, 6.950 fr. Cautionnement, 235 fr. — 2^e lot. Lanans. Réparations aux bassins des fontaines. Montant, 1.838 fr. 34. Cautionnement, 65 fr. — 3^e lot. Passavant. Appropriation de l'école de garçons. Montant, 3.616 fr. 64. Cautionnement, 125 fr. — 4^e lot. Aissey. Reconstruction d'une fontaine et réfection d'une conduite d'eau. Montant, 6.253 fr. 22. Cautionnement, 210 fr. — 5^e lot. Passonfontaine. Etablissement d'un nouveau cimetière. Montant, 11.765 fr. 51. Cautionnement, 395 fr. — 6^e lot. Luisans. Réfection de la couverture et du tavailonnage du clocher. Montant, 3.632 fr. 97. Cautionnement, 125 fr. — 7^e lot. Adam-les-Passavant. Construction d'un réservoir. Montant, 4.779 fr. 37. Cautionnement, 160 fr. — 8^e lot. Vennans. Construction de rigoles pavées sur le chemin vicinal ordinaire n° 1, de Vennans à Roulans. Montant, 4.225 fr. Cautionnement, 120 fr. — Auteurs des projets : 1^{er} lot, M. Barrey, architecte à Besançon ; 2^e, 3^e, 4^e, 6^e et 7^e lots, M. Goguely, architecte à Baume ; 5^e lot, M. Burcey, architecte, à Besançon ; 8^e lot, le Service vicinal. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Haute-Savoie. — Jeudi 9 juillet, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Beaumont. Translation du cimetière. Montant, 5.885 fr. 95. Cautionnement, 300 fr. — 2^e lot. Saint-Blaise. Adduction et distribution d'eau. Montant, 23.106 fr. 29. Cautionnement, 1.100 fr. — Visa, cinq jours avant l'adjudication, par MM. Thuillard et Noyer, auteurs des projets, au Châble (Beaumont). — Renseignements à la sous-préfecture.

Loire. — Vendredi 17 septembre, 3 h. — *Sous-préfecture de Roanne.* — Travaux sur chemins vicinaux. Saint-Jean-le-Puy. Chemin de grande communication n° 41, de Saint-Polgues à Melay par la Croix-du-Sud. Construction entre la limite de Cherier et la route nationale n° 81, sur 1.996 m. 73. Terrassements. Montant, 7.159 fr. 45. Chaussée. Montant, 4.798 fr. 70. Ouvrages d'art. Montant, 2.591 fr. 23. A valoir, 950 fr. 62. Total, 15.500 fr. Cautionnement, 500 fr. — Visa, par M. l'agent voyer d'arrondissement de Roanne, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la sous-préfecture.

Puy-de-Dôme. — Jeudi 9 juillet, 2 h. — *Sous-préfecture d'Ambert.* — Travaux communaux. Bertignat. Reconstruction d'un pont sur la Dore. Montant, 4.800 fr. Cautionnement, 150 fr. — Visa, trois jours avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement. — Renseign. à la sous-préfecture.

Saône-et-Loire. — Lundi 13 juillet. — *Préfecture.* — Le Conseil général de Saône-et-Loire a décidé en principe l'établissement d'un 2^e réseau de chemin de fer d'intérêt local à voie de 1 mètre comprenant les lignes ci-après désignées : De la Comaille à Alligny (Nièvre), d'Autun à Saint-Léger-sur-Dheune, de Chalon à Saint-Léger-sur-Dheune, de Mont-Saint-Vincent à Cormatin et Tournus, de Cormatin à Chalon, de Toulon-sur-Arroux à Montceau-les-Mines, de Mâcon à Beaujeu, de Marcigny à La Clayette, de Mervans à Bletterans (Jura), de Pierre à Bletterans (Jura), de Louhans à Beaufort (Jura). — Les personnes qui désireraient présenter des propositions pour la construction et l'exploitation de ces lignes sont invitées à déposer ces propositions entre les mains de M. le préfet de Saône-et-Loire avant le 1^{er} juillet 1910. Elles pourront prendre communication dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef du département, place Saint-Vincent, 13, à Mâcon, de divers documents relatifs aux lignes projetées.

Saône-et-Loire. — Dimanche 12 juillet, 3 h. — *Mairie de Milly-Lamartine.* — Rectification du chemin n° 2, de Milly à La Croix-Blanche, sur 246 mètres. Montant, 8.810 fr. Cautionnement, 900 fr. — Renseignements à la mairie.

Savoie. — Samedi 11 juillet, 10 h. — *Préfecture.* — Route départementale n° 8. Pose de bordures de trottoirs et de revers dallés dans la traverse de Saint-Pierre-d'Albigny, Montant, 3.200 fr. Cautionnement et frais, 150 fr. — Renseignements à la préfecture.

Ministère de la Guerre. — Mardi 21 juillet, 2 h. — *Mairie de Lyon.* — Service du génie. Direction de Lyon. Chefferie de Lyon. Place de Viennae Travaux à exécuter par marché à forfait pour la construction d'un hangar léger métallique à l'établissement militaire d'Estressin. Ces travaux, évalués à la somme de 7.000 fr., seront exécutés en un seul lot. Les travaux devront être terminés dans un délai de trois mois, à partir de la date de la notification de l'ordre prescrivant de les commencer. Les personnes qui veulent concourir à l'adjudication devront produire à M. le directeur du Génie, à Lyon, quai Gailleton, 44, le jeudi 9 juillet 1908, au plus tard, les pièces énumérées aux articles 2 et 3 du cahier des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de travaux militaires et à l'article 5 de l'instruction sur les formalités d'adjudication des travaux militaires. — Le cahier des clauses et conditions générales et toutes les pièces relatives au marché sont déposés dans les bureaux de la chefferie du génie de Lyon, quai Gailleton, 44, où les intéressés pourront venir en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 à 11 heures du matin et de 2 à 5 heures du soir.

SPECTACLES

OLYMPIA La saison estivale bat son plein et tous les soirs, de 8 heures à 11 heures et quart, une foule compacte envahit le splendide music-hall de la rue Duquesne, où l'on respire le plein air et la brise fraîche, et quels prodigieux numéros se succédant sans interruption : la bonne diseuse grivoise Dargès Lys ; les intrépides sœurs Karitson ; les adroits petits Vincents, acrobates miniatures ; la gracieuse Mary Kléber, dans son déshabillé sur le fil d'argent ; Damiette-Gil, Charly's, etc. Jeudi 2 juillet, matinée de familles à prix réduits.

TOUR MÉTALLIQUE DE FOURVIÈRE Ascenseur fonctionnant toute la journée, prix : 1 franc. — Magnifique panorama sur la ville, les monts d'Or et les Alpes.

A. REY et C^{ie}, Imprimeurs-Éditeurs, 4, rue Gentil, Lyon.

Vient de Paraître

Édition 1906-1908

ANNUAIRE

DE LA COMPAGNIE

DES AGENTS DE CHANGE DE LYON

Un fort volume, grand in-8, de 760 pages à deux colonnes

PRIX FRANCO { Broché : 10 fr. 85
Relié : 12 fr. 35

Cette nouvelle édition de l'Annuaire des Valeurs Cotées à la Bourse de Lyon contient, pour chaque Société, une notice détaillée, les cours moyens et répartitions depuis l'origine, le dernier bilan et les résultats comparés des deux derniers exercices.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 49301

Tirage : 31 OCTOBRE 1908

LOTÉRIE

Le Billet : 1 FRANC

L'ŒUVRE ANTI-TUBERCULEUSE

Autorisée par la Chambre des Députés et par Arrêté du Ministre de l'Intérieur

Siège Social à NANTES (5 rue Boileau)

434 lots
en espèces
pour

200.000 FRANCS

1^{er} Gros lot : 100.000 fr. — 2^e, 25.000 fr. — 3^e, 10.000 fr

En vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, dépositaire général pour la Région, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0,15 pour 5 billets.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vaques, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

SOL SANS JOINTS

CHEYA. — Paul JACCAUD, 49, rue de la République, Lyon.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun, Ardoises.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricant Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne Plâtres, Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.

Envoi franco de l'Album

AUX COULEURS FRANÇAISES

291, Avenue de Saxe, 291 (près la Grande rue de la Guillotière)

DÉPOT : Rue Grolée, 22 (angle Rue Childebert)

TEINTURE

LYON

DÉGRAISSAGE

La MAISON

se charge de la TEINTURE et du NETTOYAGE de tout ce qui concerne

L'HABILLEMENT ET L'AMEUBLEMENT

Couvertures, Dentelles, Rideaux, Plumes, Fourrures, Gants, etc.

* **STOPPAGE ET DELUSTRAGE** *

ON TEINT TOUT CONFECTIONNÉ — DEUIL EN 3 HEURES

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63, Rue de la Villette, LYON

Demandez partout l'ÉLIXIR SAINT-PIERRE

Liqueur de Table de première marque.

BIEN EXIGER LA MARQUE

Le Meilleur Préservatif

contre l'afflux

des eaux souterraines

et l'humidité des murs

est

L'ÉMULSION DE

Bitume Wunner

BREVETÉE

pour l'obtention de mortiers hydrofuges

Wunner'sche Bitumen - Werke, G. m. b. H.

Unna-en-Westphalie (Allemagne)

AGENT GÉNÉRAL :

P. SAVIGNY, Ingénieur-Chimiste

3, place Meissonier, à LYON

"LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE LES

ACCIDENTS
DE TOUTE NATURE

Capital Social : Six millions huit cent mille francs

Assurances individuelles. — Assurances des domestiques. — Assurances agricoles. — Assurances des automobiles, chevaux et voitures. — Assurances commerciales et ouvrières.

PAULE et TURPEAU, agents généraux
39, rue de la Bourse, LYON, Téléphone 25-09

PAUL JACCAUD

Bureau Technique

BÉTON ARMÉ

Système de Vallière

Brevet Français 305.112, S. G. D. G.

SOL SANS-JOINTS "CHEYA"

DÉPOSÉ

Fosses et Epurateurs Septiques

SYSTÈME JACCAUD BREVETÉ

PROJETS ET DEVIS GRATUITS

49, Rue de la République, 49

LYON

Usine : Route de Genas